



# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2022**

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **13**

Conseillers absent(s) : **2**

Procuration(s) : **2**

Conseillers supplémentaires : **2**

Présent(s) : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Ingrid BOUGRAT ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Julie FLICK ; Alain HABER (adjoint) ; Jean-François HURST ; Chantal JACOB (adjointe) ; Clarisse LANGER ; Nicolas GINTER (adjoint) ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Claude WERLÉ.

Présent(s) avec voix non délibérative : Mme Marie KREYE-DAUER ; M. Bruno SCHUG.

Absent(s) : Mme Hélène GERAULT donne procuration à Mme Danielle CANAC, Mme Florence HOOGSTOEL-MILLOUX donne procuration à M. Alain HABER.

Date de la convocation : 27 juin 2022.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du Compte-rendu du Conseil municipal du 2 mai 2022.
3. Attribution de subventions aux associations.
4. Désignation de représentants au sein de l'Association Foncière de Griesheim sur Souffel.
5. Approbation de la convention relative à la mission conformité contrôle en ADS avec l'ATIP.
6. Retour sur la Journée Citoyenne du 21 mai 2022.
7. Points sur les travaux et sur les projets d'aménagement en cours dans la commune.
8. Rapports d'activités de R-GDS, ES et du SDEA.
9. Comptes-rendus de réunions.
10. Agenda.
11. Divers.

### **1. Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

**M. Frédéric BIEBER** est désigné comme secrétaire de séance.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **2. Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 2 mai 2022.**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte le compte-rendu du conseil municipal du **2 mai 2022**.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **3. Attribution de subventions aux associations.**

Plusieurs associations ont sollicité auprès de la commune une demande de subvention pour l'année **2022**.  
Après étude des dossiers déposés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une subvention aux associations suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montants</b>
Amicale des Sapeurs-pompiers la Souffel	500 €
Chorale Sainte-Cécile	300 €
Alsace Nature	300 €
Association Une Rose un Espoir	158 €
Association CAT' MonDoux	400 €

- Les dépenses de subvention seront imputées à l'article 6574.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **4. Désignation de représentants au sein de l'Association Foncière de Griesheim sur Souffel.**

En application de l'article R133-3 du Code rural, la commune est sollicitée pour renouveler le bureau de l'Association Foncière de Griesheim-sur-Souffel.

L'Association Foncière gère les chemins d'exploitations des parcelles privées non bâties des propriétaires concernés.

Le bureau de l'Association Foncière comprend :

- **Le Maire (membre de droit de l'Association Foncière) ou un conseiller municipal désigné par lui ;**

- Six propriétaires titulaires et quatre suppléants désignés par moitié par la Chambre d'Agriculture et par moitié le Conseil municipal ;
- Le Directeur Départemental des territoires ou son représentant (membre de droit de l'Association Foncière).

Par courrier en date du 13 juin 2022 à Monsieur le Président de l'Association Foncière, La Chambre d'Agriculture d'Alsace a désigné ses représentants.

Il s'agit pour les trois propriétaires titulaires de :

- **M. Loïc MULLER, domicilié au 3 rue de la mairie à Griesheim sur Souffel.**
- **M. Jean-Sébastien KLEIN, domicilié au 8 rue de la Mairie à Griesheim sur Souffel.**
- **M. Denis WURM, domicilié à la ferme Niedermatten à Griesheim sur Souffel.**

Il s'agit pour les deux suppléants de :

- **Mme Aurélie KAMMACHER, domiciliée au 3 rue Principale à Griesheim sur Souffel.**
- **M. Clément KOESSLER, domicilié au 5 place du Maréchal Juin à Griesheim sur Souffel.**

Il revient également au Conseil Municipal de désigner ses membres.

Sur proposition de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de désigner les trois propriétaires titulaires et les deux propriétaires suppléants suivants :
  - **Propriétaires titulaires :**
    - **M. Jean-François HURST : titulaire. 9 rue de la Mairie à Griesheim sur Souffel.**
    - **M. Martin STIEGLER : titulaire. 1 Place du Général de Gaulle à Griesheim sur Souffel.**
    - **M. Alain HABER : titulaire. 17 rue des Prés à Griesheim sur Souffel.**
  - **Propriétaires suppléants :**
    - **Le SDEA Alsace-Moselle : suppléant. 1 rue de Rome à Schiltigheim.**
    - **M. Laurent BOHL : suppléant. 12A rue du Maréchal Leclerc à Griesheim sur Souffel.**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **5. Approbation de la convention relative à la mission conformité contrôle en ADS avec l'ATIP.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;*

*Vu la délibération du 14 janvier 2020 du Comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission contrôle et conformité en ADS ainsi que les contributions correspondantes ;*

*Vu la délibération n°2021/19 du 7 décembre 2021 modifiant les statuts de l'ATIP relative à la mission Conformité et Contrôle en ADS.*

La commune de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par **délibération du 4 mai 2015.**

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
8. La formation dans ses domaines d'intervention
9. L'Information Géographique
10. Le contrôle des travaux et la conformité des autorisations d'urbanisme

Concernant le contrôle des travaux et la conformité des autorisations d'urbanisme, **par délibération du 14 janvier 2020**, le Comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission contrôle et conformité en ADS ainsi que les contributions correspondantes.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure, aux côtés de la commune, la mission « conformité et contrôles en ADS » relative à la police de l'urbanisme. La mission porte **sur la vérification de la conformité des travaux au regard des autorisations d'urbanisme délivrées et sur le contrôle des travaux et la constatation des infractions au Code de l'urbanisme.**

La prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par convention. Le concours apporté par l'ATIP pour la mission « Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols » donne lieu à une contribution fixée annuellement par le Comité syndical.

Pour 2022, elle s'établit comme suit :

- Un forfait annuel acquitté au premier semestre dont le montant est calculé à partir d'un nombre d'actes prédéfini par la commune en fonction de ses besoins ; **le tarif unitaire de l'acte est fixé à 180€.**
- La commune a la faculté de solliciter la réalisation d'actes supplémentaires. Les demandes en sus seront honorées en fonction de la disponibilité de l'équipe. Le tarif dépend du niveau de complexité de l'acte, le barème est le suivant :
  - **Un permis de construire = 1 acte soit 180 €**
  - **Une déclaration préalable = 0,75 acte soit 135 €**
  - **Un permis d'aménager = 1,25 acte soit 225€**
  - **La visite de contrôle sera facturée 180 € (même si elle ne donne pas lieu à un procès-verbal).**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention relative à la mission « Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols (ADS) » et autorise M. le Maire à signer la convention jointe en annexe.
- Prend acte du montant de la contribution fixée chaque année, par délibération du Comité syndical de l'ATIP, et qui s'établit pour 2022 selon les tarifs mentionnés ci-dessus.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **6. Retour sur la Journée Citoyenne du 21 mai 2022.**

Les chantiers se sont bien déroulés. Près de 70 personnes ont participé à la Journée citoyenne.

Plusieurs choses peuvent être améliorées :

- Associer le CMDJ et demander aux parents d'inscrire leurs enfants (pour la gestion matérielle des ateliers).
- Pour l'atelier repas, améliorer le suivi dans le service et les assiettes (mise en place sur la table, quantité).
- Assurer le rangement de tout le matériel des ateliers après le travail (jardin de la Fraternité, peinture).
- Associer les associations.
- Mettre un article pour remercier les bénévoles

En termes de date, l'édition de 2022 était beaucoup trop rapprochée de celle de 2021 (septembre 2021). L'implication des personnes et l'attirance d'un nouveau public passe par une diversification des ateliers proposés.

De plus, il est souhaitable de demander à nouveau une organisation commune avec Dingsheim, et de solliciter en amont les bénévoles pour qu'ils proposent eux-mêmes des ateliers.

## **7. Points sur les travaux et sur les projets d'aménagement en cours dans la commune.**

- Les travaux de sécurisation de l'entrée Est (rue du Mal Leclerc, rue Biehn) sont en cours depuis mi-juin.

Un constat a été fait entre GCM et ROSACE, suite à la dégradation des infrastructures du réseau optique. Les travaux seront terminés fin juillet, la collectivité Européenne d'Alsace finalisera les enrobés.

Les travaux de sécurisation de l'Entrée Ouest (rue du Maréchal Leclerc) débuteront mi-juillet.

En outre, un groupe de travail sera mis en place pour réfléchir sur le stationnement (nombre de places, marquage).

- Concernant le futur lotissement du Kleinfeld, le délai des recours est purgé (pas de recours contentieux), les fouilles archéologiques devraient débuter courant de cet été.
- Concernant la zone d'activité, le Crédit Mutuel est chargé de contacter l'ensemble des propriétaires cet été 2022, pour acquérir le foncier (« promesses de vente »).

## **8. Rapports d'activités de R-GDS, ES et du SDEA.**

Tous les rapports sont consultables en mairie.

## **9. Comptes-rendus de réunions.**

16 mai : comité directeur du SIVOM.

18 mai : réunion avec ASTUS.

20 mai : réunion CMDJ.

23 mai : réunion parents périscolaire (places au « Chat Botté » à Dingsheim).

7 juin : ouverture des plis à Dingsheim (parc du Musaubach).

9 juin : réunion pour projet résidence seniors « Age et Vie » (exemple de réalisation de projet).

13 juin : conseil école élémentaire (compte-rendu disponible en mairie ou école).

14 juin : conseil école maternelle (compte-rendu disponible en mairie ou école).

18 juin : visite résidence seniors à Plobsheim ((exemple de réalisation de projet).

- **CoCoKo** :

12 mai : Conseil communautaire.

3 juin : visite opérations Quatzenheim (cimetière).

30 juin : conseil communautaire.

<https://www.kochersberg.fr/Com-com/Deliberations/Compte-rendu-deliberation-annee-2022.html>

- **Autres** :

3 mai : ZFE Zone à Faibles Emissions-mobilité. Réunion d'information organisée par l'Eurométropole de Strasbourg.

7 mai : AG des Maires du Kochersberg.

## **10. Agenda.**

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

## **11. Divers.**

- **Dates des prochains conseils 2022 : 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre.**

**Séance close à 23h15.**

**Prochaine séance prévue le 5 septembre 2022 à 20h00.**

Frédéric BIEBER	Ingrid BOUGRAT	Danielle CANAC Mandataire de Hélène GERAULT	Xavier CYREK	Julie FLICK
Hélène GERAULT A donné mandat à Danielle CANAC	Nicolas GINTER	Alain HABER Mandataire de Florence HOOGSTOEL-MILLOUX	Florence HOOGSTOEL- MILLOUX A donné mandat à Alain HABER	Jean-François HURST
Chantal JACOB	Clarisse LANGER	Pierre OSTER	Claude WERLÉ	René WUNENBURGER

**Retrouvez tous les comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site Internet :**

[www.griesheim-sur-souffel.fr](http://www.griesheim-sur-souffel.fr)